

## Etude de Me PAOLETTI

### Commune de SISCO

## AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

### Date de L'acte : 13/06/2024

Suivant acte reçu par Me RAMAZZOTTI, Notaire à Rogliano (Haute-Corse)

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :  
Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

#### - Identité du Requérant

Madame Jinette Toussainte **DAMIANI**, en son vivant retraitée, demeurant à VILLE-DI-PIETRABUGNO (20200) résidence Terra Corsa - bâtiment 1.  
Née à SISCO (20233), le 21 août 1937.  
Veuve de Monsieur Michel **BURCHI** et non remariée.  
Non liée par un pacte civil de solidarité.  
De nationalité française.  
Résidente au sens de la réglementation fiscale.

#### - Désignation du Bien

### DÉSIGNATION

A SISCO (HAUTE-CORSE), 20233 Lieu-dit Pietrapiana.  
Une parcelle de terre sur laquelle est édifiée une construction à usage d'habitation.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
G	507	PIETRAPIANA	00 ha 10 a 00 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :  
« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.  
Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : [julie-anne.paoletti@notaires.fr](mailto:julie-anne.paoletti@notaires.fr)  
[ramazzotti@notaires.fr](mailto:ramazzotti@notaires.fr)